

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 22/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames DESCHASEAUX Marie, DESPREZ Brigitte, NINANNE Margot, RAMOS Nancy, STUTZINGER Tabatha, Messieurs DA PRATO Joël, HISLEN Vincent, HUSER Marc, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procurations : Monsieur PIZOIRD Vincent à Monsieur HUSER Marc, Monsieur SCOTTI Patrick à Madame RAMOS Nancy

Convocation et affichage : 13/05/2026

Secrétaire de séance : Vincent HISLEN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2025 du budget principal soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : +167 614,35 €
- Section d'Investissement : déficit de : - 15 677,98 € (-15 841,98 résultat à la clôture
+164,00 opération non budgétaire)

Le résultat global 2025 est de : excédent de : +151 936,37 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 15 677,98 €, il a un besoin de financement de 15 677,98 € en investissement.

Compte-tenu de ce déficit d'investissement, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 15 677,98 € à l'apurement du déficit.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 ainsi qu'il suit :

- 15 667,98 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;
- le solde, soit 151 936,37 €, à l'article 002 du budget principal 2026 , « excédent de fonctionnement reporté ».

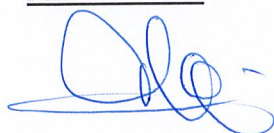
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mai 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Vincent HISLEN

